



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E79657

VALABLE JUSQU'AU 06/02/2023



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

ÉDITÉ LE 27/12/2021

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2004

Raison sociale : AXXION

Forme juridique : SARL

15 RUE EDOUARD BRANLY
44980 STE LUCE SUR LOIRE

Capital : 8 000

Téléphone : 02 40 33 54 56

Fax : 02 40 18 05 37

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 47879803600065

Portable :

Siret : 478 798 036 00065

Site Internet : www.axxion-habitat.fr

Code NACE : 1610B

E-mail : contact@axxion.tv

Numéro caisse de congés payés : 44 12192/

Responsabilité légale :
DROUCHAUX JULIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 10655863 0001

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 10655863 0001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2021

Effectif moyen : 4 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	27/02/2020
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	03/04/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	15/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1